

Commune de VULAINES-SUR-SEINE (Seine et Marne - 77)

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF)

Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Bilan de la concertation

Dans sa délibération n°2018-243 BIS du 22 novembre 2018, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a prescrit une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vulaines-sur-Seine afin de permettre la création d'une aire d'accueil de gens du voyage. Bien que non obligatoire pour cette procédure, la Communauté d'Agglomération a tout de même souhaité mettre en place des mesures de concertation avec la population.

Contexte

Le Schéma Départemental d'Accueil de de l'Habitat des Gens du Voyage dans sa version révisée en 2013, fixe la création de 80 places au sein d'aires d'accueil de gens du voyage sur l'arrondissement de Fontainebleau. Vulaines-sur-Seine est ciblée spécifiquement par le document pour la réalisation d'une aire d'accueil de 20 places, étant donné le passage très fréquent des gens du voyage sur la commune. La réalisation d'un tel projet nécessite une évolution du PLU, puisque la zone concernée est actuellement en zone agricole (A) sur le PLU, rendant impossible des travaux de ce type. La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a donc lancé une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU afin de réaliser ce projet qui revêt un caractère d'intérêt général.

La délibération en date du 22 novembre 2018 prescrivant la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Vulaines-sur-Seine a défini les modalités de concertation suivantes :

- information par la publication d'au moins un article sur le site internet de la commune de Vulaines-sur-Seine et de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, et tout autre moyen jugé utile ;
- mise à disposition du public d'un cahier en mairie de Vulaines-sur-Seine et au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau pour recueillir les observations et tenue d'un dossier alimenté au fur et à mesure de l'avancement des études ;
- tenue d'au moins une réunion publique sur la commune de Vulaines-sur-Seine.

Moyens mis à disposition de la concertation

Afin de respecter les modalités de concertation citées plus haut, les habitants de Vulaines-sur-Seine ont été informés du lancement et du déroulement de la procédure de la façon suivante :

- Un **cahier destiné** à recueillir les observations du public sur le dossier a été mis à disposition du public **en mairie de Vulaines-sur-Seine et au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau**.
- Un **dossier alimenté au fur et à mesure**, avec les pièces attenantes à la procédure (notice, décision MRAe...), disponible sur le site de la communauté d'agglomération.
- Un **article** informant le déroulé de la procédure a été mis en ligne **sur les sites internet de Vulaines-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau**.
- **La tenue d'une réunion publique sur la commune de Vulaines-sur-Seine le mardi 13 octobre 2020 à 19h au gymnase Coubertin de Vulaines-sur-Seine.**

Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Vulaines-sur-Seine

Le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage prescrit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) la réalisation de 80 places pour accueillir les gens du voyage dont 20 sur la commune de Vulaines-sur-Seine. Le site choisi pour cette aire borde la zone d'activités de Vulaines/Samoreau (tout en étant situé uniquement sur la commune de Vulaines-sur-Seine).

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune ne le permettant pas, le conseil communautaire de la CAPF a prescrit une procédure de déclaration de projet. Cette procédure vise à démontrer le caractère d'intérêt général de la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage, permettant ensuite de mettre en compatibilité les différentes pièces du Plan Local d'Urbanisme (règlement, zonage, etc.) avec le projet.

La procédure de la déclaration de projet

Un dossier comprenant les justifications de l'intérêt général et les évolutions apportées au document d'urbanisme est en cours d'élaboration. Par la suite, il sera soumis à l'avis des différentes personnes publiques associées (Etat, Région, Département, chambres consulaires, etc.) puis à enquête publique où vous pourrez faire remonter vos doléances auprès d'un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal administratif.

La procédure prendra fin avec une délibération du conseil communautaire sur l'intérêt général du projet, permettant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Un registre de concertation est dès à présent à votre disposition en mairie et au siège de la CAPF (aux horaires d'ouverture). La concertation sera clôturée le 27 octobre 2020.

Figure 1 Article concernant la déclaration de projet et le cahier de concertation sur le site de la Communauté d'Agglomération le 9 mai 2019

Site officiel de la ville de Vulaines sur Seine | Téléphone : 01 60 34 55 10 | E-mail : mairie@vulaines-sur-seine.fr

NOTRE VILLAGE | VIE MUNICIPALE | CADRE DE VIE | JEUNESSE ET ÉDUCATION | LOISIRS ET CULTURE

Déclaration de projet (Plan Local d'Urbanisme) - Actualités & agenda - La municipalité - Déclaration de projet (Plan Local d'Urbanisme)

9 mai 2019 | La municipalité | Mairie De Vulaines

Le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage prescrit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) la réalisation de 80 places pour accueillir les gens du voyage dont 20 sur la commune de Vulaines-sur-Seine. Le site choisi pour cette aire borde la zone d'activités de Vulaines/Semoreau (tout en étant situé uniquement sur la commune de Vulaines-sur-Seine).

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune ne le permettant pas, le conseil communautaire de la CAPF a prescrit une procédure de déclaration de projet. Cette procédure vise à démontrer le caractère d'intérêt général de la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage, permettant ensuite de mettre en compatibilité les différentes pièces du Plan Local d'Urbanisme (règlement, zonage, etc.) avec le projet.

La procédure de la déclaration de projet

Un dossier comprenant les justifications de l'intérêt général et les évolutions apportées au document d'urbanisme est en cours d'élaboration. Par la suite, il sera soumis à l'avis des différentes personnes publiques associées (État, Région, Département, chambres consulaires, etc.) puis à enquête publique où vous pourrez faire remonter vos doléances auprès d'un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal administratif.

La procédure prendra fin avec une délibération du conseil communautaire sur l'intérêt général du projet, permettant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

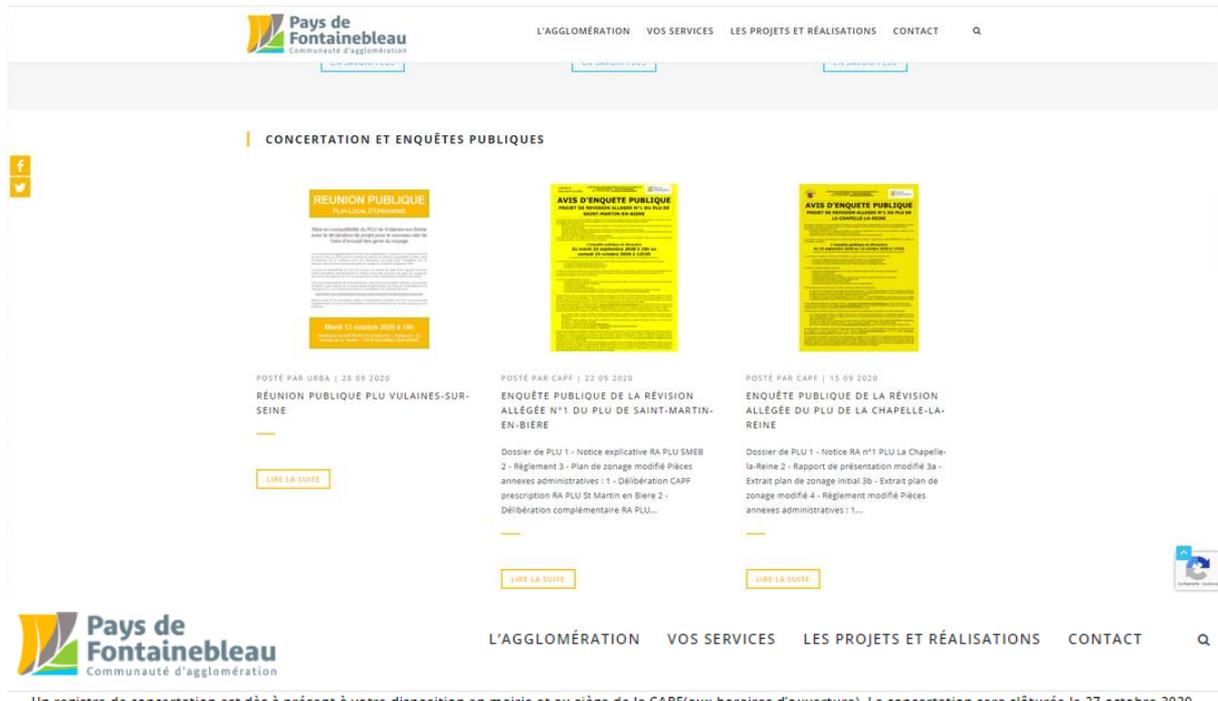
Un registre de concertation est dès à présent à votre disposition en mairie et au siège de la CAPF (aux horaires d'ouverture).

— Cérémonie du 08 mai 1945 — Révisions allégées du Plan Local d'Urbanisme —

Dernières actualités	Archives	Vulaines sur Seine
Révisions allégées du Plan Local d'Urbanisme	mai 2019	Notre village
Déclaration de projet (Plan Local d'Urbanisme)	avril 2018	Vie municipale
Cérémonie du 08 mai 1945	mars 2018	Cadre de vie
LOTI APEEV	février 2019	Jeunesse et éducation
Chasse aux œufs - 21 avril 2019	janvier 2019	Loisirs et culture

Copyright © Ville de Vulaines sur Seine - Site officiel de la commune
6, rue René TROU VULAINES SUR SEINE Tel : 01 60 34 55 10

Figure 2 - Article concernant la déclaration de projet et le cahier de concertation sur le site de la commune le 9 mai 2019



Un registre de concertation est dès à présent à votre disposition en mairie et au siège de la CAPF (aux horaires d'ouverture). La concertation sera clôturée le 27 octobre 2020.

Dans le cadre de la concertation, une réunion publique portant sur la mise en compatibilité du PLU a eu lieu le mardi 13 octobre à 19h dans le gymnase du complexe sportif Pierre de Coubertin au 22 chemin de la Touffe à Vulaines-sur-Seine. La présentation de cette réunion publique est disponible ici : [Réunion publique Déclaration de Projet \(8,61 MB\)](#)

- [Délibération prescription Décla de Projet avec MEC du PLU de Vulaines \(507,72 kB\)](#)
- [Notice - Déclaration de projet - Vulaines-sur-Seine \(2,72 MB\)](#)
- [MRAe - Dispense d'évaluation environnementale - MeC PLU Vulaines-sur-Seine \(536,15 kB\)](#)
- [Plan de zonage - Bourg \(29,64 MB\)](#)
- [Plan de zonage - Commune \(14,31 MB\)](#)
- [Règlement modifié \(1,34 MB\)](#)
- [PADD-modifié \(686,38 kB\)](#)
- [Rapport de Présentation-JUSTIFICATIONS-modifié \(9,59 MB\)](#)
- [OAP-modifié \(509,88 kB\)](#)

Figure 2 : Information de la tenue d'une réunion publique et mise à disposition des pièces de la procédure sur le site de la Communauté d'agglomération.

RÉUNION PUBLIQUE PLU VULAINES-SUR-SEINE
28 SEPTEMBRE 2020 | ENQUÊTE PUBLIQUE, PLU, URBANISME

REUNION PUBLIQUE PLAN LOCAL D'URBANISME

Mise en compatibilité du PLU de Vulaines-sur-Seine avec la déclaration de projet pour le nouveau site de l'aire d'accueil des gens du voyage

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a prescrit le 22 novembre 2018 en accord avec la commune de Vulaines-sur-Seine une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune avec une déclaration de projet pour l'installation sur un nouveau site de l'aire d'accueil des gens du voyage de 20 places exigée par l'Etat.

La mise en compatibilité du PLU vise à créer un secteur de taille et de capacité d'accueil limitée permettant spécifiquement la création d'une aire d'accueil des gens du voyage au sein de la zone agricole du PLU en bordure de la zone d'activités de Vulaines-Samoreau.

Pour plus d'informations sur la procédure en cours et les documents d'études, vous pouvez consulter le site internet de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau à la rubrique du PLU de Vulaines-sur-Seine ou directement sur l'adresse suivante :

<https://www.pays-fontainebleau.fr/le-plan-local-d-urbanisme-plu/es-du-des-communes/>

Dans le cadre de la concertation relative à la procédure d'évolution du PLU, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau invite les habitants à une réunion publique qui se tiendra le :

Mardi 13 octobre 2020 à 19h

Complexe sportif Pierre de Coubertin – Gymnase - 22
chemin de la Touffe – 77870 VULAINES-SUR-SEINE

Figure 3 : Panneau d'affichage informant de la tenue d'une réunion publique sur la commune, publié le 28 septembre 2020 sur le site de la CAPF et affiché sur les arrêts de bus et équipements communautaires



Figure 4 : Photo de la réunion publique du mardi 13 octobre 2020 à 19h00.

Bilan des remarques à l'issu de la concertation

La réunion publique s'est tenue le mardi 13 octobre 2020 à 19h00, aucun administré n'était présent (cf photos).

Les cahiers de concertation présents en mairie et au siège de la communauté d'agglomération n'ont recueilli aucune remarque durant la durée de la concertation.

La concertation s'est achevée le 27 octobre 2020.

Malgré l'absence de remarques, la concertation a bien été menée conformément à la délibération n°2018-243 BIS. Les administrés auront tout de même la possibilité d'effectuer leurs remarques et demandes sur le projet lors de l'enquête publique obligatoire dans le cadre d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

Annexe 1 – Présentation de la réunion publique

Déroulement de la présentation

- La procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU
- Le projet et son contexte
- **Le caractère d'intérêt général du projet**
- Les modifications du PLU
- L'impact du projet
- Questions diverses / échanges

Le caractère d'intérêt général du projet

- Le projet permet la mise en compatibilité avec un document réglementaire approuvé à l'échelle départementale.
- Vulaines-sur-Seine est un point de passage et de stationnement fréquent des gens du voyage.

Le caractère d'intérêt général du projet

- Permet d'offrir des conditions de séjour satisfaisantes (hygiène, sécurité) aux gens du voyage.
- Encadre la venue des groupes itinérants.
- Evite le stationnement sur des équipements communaux, empêchant leur utilisation.

Déroulement de la présentation

- La procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU
- Le projet et son contexte
- Le caractère d'intérêt général du projet
- **Les modifications du PLU**
- L'impact du projet
- Questions diverses / échanges

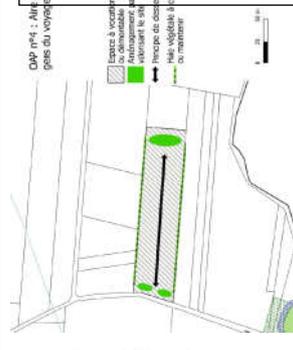
Les modifications du PLU

- Modification du plan de zonage par la création d'un **Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)** en bordure de la zone d'activités sur la zone agricole



Les modifications du PLU

- Création d'un sous secteur de la zone Naturelle : Ngy avec un règlement et une Orientation d'aménagement et de Programmation (OAP) adaptée



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20201210-2020-255-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Les modifications du PLU

- Ajustement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU

PLU00 après modification

A - Prolonger le cadre de vie et les patrimoines architectural et naturel

Mutualisation

- Permettre la réalisation de la moitié des objectifs de créations de logements envisagés au sein de l'espace urbanistique
- Permettre l'ouverture de nouvelles zones urbanisées destinées à accueillir les logements nécessaires aux besoins locaux pour les évolutions démographiques, en assurant une bonne insertion paysagère et un bien-être.
- Encadrer l'habitat urbain en limitant à 2,7 **hectares** la consommation d'espaces afin de préserver le caractère villageois de Valaines-sur-Seine.

PLU actuel : 3 hectares

19

Déclaration de projet - Valaines sur Seine - Réunion publique 13-10-2020

Déroulement de la présentation

- La procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU
- Le projet et son contexte
- Le caractère d'intérêt général du projet
- Les modifications du PLU
- **L'impact du projet**
- Questions diverses / échanges

20

Déclaration de projet - Valaines sur Seine - Réunion publique 13-10-2020

L'impact du projet sur l'activité agricole



Terrain non cultivé à ce jour confirmé par le registre parcellaire graphique (2018)

21

L'impact du projet sur l'environnement

- Pas de zone écologique importante sur le site ou à proximité (ZNIEFF, Natura 2000).
- Un sol peu perméable limitant parfois l'infiltration des eaux de pluie.
- Décision de l'autorité environnementale (MRAE) dispensant d'évaluation environnementale la procédure.

22

Déclaration de projet - Valaines sur Seine - Réunion publique 13-10-2020

L'impact du projet sur le paysage

- Le projet s'inscrit dans la continuité de la zone d'activités.
- La forêt domaniale de Champagne borde le site au Sud et à l'Est réduisant sa visibilité.
- L'OAP prévoit des prescriptions visant à faciliter l'intégration du projet dans le paysage.

23

Déclaration de projet - Valaines sur Seine - Réunion publique 13-10-2020

La suite de la procédure...

- Fin de la concertation le 27 octobre 2020
- Bilan de la concertation en conseil communautaire
- Notification aux personnes publiques associées
- Enquête publique (début 2021)
- Approbation en conseil communautaire

Déclaration de projet - Valaines sur Seine - Réunion publique 13-10-2020

24

Déroulement de la présentation

- La procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU
- Le projet et son contexte
- Le caractère d'intérêt général du projet
- Les modifications du PLU
- L'impact du projet
- **Questions *diverses / échanges***